

Ministère de la Transition Écologique
Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales
Ministère de la Mer

2^{ème} ROUND du VOLET STATUTAIRE

Une réunion présidée par le DRH du Ministère, M. Jacques CLEMENT, s'est tenue le 22 mars en visioconférence, dans le cadre du chantier de modernisation statutaire des OPA, inscrit à l'agenda social du Ministère.

Étaient également présents pour l'Administration : Mesdames LEMESLE et PALUD et Messieurs DESBOIS, SCHTAHAUPS et GODARINI.

Pour FORCE OUVRIÈRE : Jean MARINHO DIAS, Patrice MOTTNER, Arnaud GEOFFROY, Koumar MOHANAS, Laurent BEAUFILS et Vincent ROLLAND.

Après la réunion du 11 décembre 2020, ce deuxième volet avait à son ordre du jour la présentation aux organisations syndicales de la transposition de la nouvelle grille OPA aux textes des modalités d'intégration dans les Collectivités et du calcul du montant garanti, pour les OPA des anciens Parcs de l'Équipement (Décret d'intégration 2014-456 du 6 mai 2014 et l'Arrêté du 11 juillet 2014 fixant les modalités d'application du Décret retraite).

La réécriture de ces deux textes était devenue urgente, suite à la publication de la nouvelle grille, pour gérer les départs à la retraite des OPA qui ont déjà opté pour la territoriale depuis 2015, ainsi que pour les 244 OPA MADSLD qui peuvent opter à tout moment. Mais cette nouvelle rédaction des textes d'intégration concerne également les OPA de la DIR Est, transférés d'autorité depuis le 1^{er} janvier 2021 à la nouvelle Collectivité Européenne d'Alsace (CEA). Elle concernera forcément les autres OPA des DIR ou d'ailleurs, qui, de par la volonté de l'État de se débarrasser des missions routières et bien d'autres à travers la loi 4D notamment, seront également transférés de force vers les diverses Collectivités, d'autres Ministères ou vers le secteur privé.

C'est pourquoi, FORCE OUVRIÈRE a non seulement veillé à ce que la transposition respecte les acquis négociés préalablement lors du transfert des Parcs, mais qui tienne également compte de la réalité d'aujourd'hui, à savoir : pas de recrutement OPA, suppression de postes à outrance, restructurations quotidiennes, embauche de contractuels (CDD/CDI publics) sur des postes de fonctionnaires ou OPA, avec la mise en place d'outils pour concrétiser leurs projets (Loi transformation de la Fonction publique, projet de Loi 4D, Circulaire du Premier ministre du 10 mars, LDG, etc.).

FORCE OUVRIÈRE a salué la qualité des textes qui ont permis l'intégration, dans de bonnes conditions, des 3 995 OPA depuis 2015. Nous revendiquons a minima l'égalité de traitement pour les OPA qui subiront prochainement une intégration de force, dans une Collectivité ou dans un autre établissement. Mais nous avons attiré l'attention du DRH sur le fait que le nombre d'OPA se réduit comme peau de chagrin et que c'est à l'ensemble des OPA, encore en gestion au Ministère, qu'il faut proposer un avenir statutaire pérenne et non pas des solutions au cas par cas, selon les transferts de missions, les restructurations ou réorganisations.

COLLÈGE OPA

La transposition de la nouvelle grille proposée par le Ministère est globalement intéressante. C'est le cas notamment, pour les modalités d'intégration, avec la suppression de la Commission nationale de classement (CNC) pour le haut de la grille (IHM1, 2 et 3) et l'intégration des Ouvriers 1 à Agent de maîtrise territorial. Nous avons dénoncé quelques injustices, notamment le fait que les IHM soient tous reclassés au premier niveau de Grade d'ingénieur territorial, et demandé une homologation vers le deuxième niveau de Grade pour les OPA IHM3.

En plus d'une demande de clarification de la part de FO sur la prise en compte du régime indemnitaire dans l'assiette à pension, le gros du débat a surtout porté sur le déroulement de carrière « théorique » OPA, dans le cadre du double montant garanti de pension.

La proposition de prendre en compte la moyenne nationale des temps de passage de grade dans la nouvelle grille, l'année précédant le départ à la retraite, est bien trop aléatoire dans le temps. Vu la baisse des effectifs, la fin de la sanctuarisation des enveloppes dans 3 ans, le devenir des CCOPA, voir même de l'existence encore d'OPA, il est primordial de figer un temps de passage entre les promos, jusqu'au concours. FORCE OUVRIÈRE a clairement exposé cette problématique au DRH pour qu'il en tienne compte, avec une vision à 10, 15 ans, voir plus.

Suite aux nombreuses remarques de FORCE OUVRIÈRE, le DRH a promis une deuxième version des deux documents. Restera ensuite leur validation par la Direction des Collectivités (DGCL) et le Budget.

FORCE OUVRIÈRE en a profité pour interpeller le DRH sur d'autres sujets d'actualité OPA, dont notamment :

- L'absence d'informations sur les relevés de carrière des OPA sur le site de l'ENSAP. Les OPA ne peuvent pas se projeter pour leur retraite. Le DRH y travaille et a saisi directement le FSPOEIE sur le sujet et nous informera bientôt,
- Quelle sera la part de revalorisation du régime indemnitaires (RI) des OPA, dans le cadre de la loi de finance 2021 ? Le DRH a fait des comparatifs des divers RI des personnels du Ministère et nous informera de ce qui sera attribué aux OPA,
- À quand la revalorisation salariale pour les OPA qui sont sous le SMIC depuis le 1^{er} janvier 2021 ? le DRH a fait une demande écrite au Budget en ce sens
- À quand le passage de l'ancienneté de 27 à 30 % ? Cela sera pris en compte dans la refonte du RI des OPA et pris dans le budget de PLF 2021 alloué aux OPA

M.CLEMENT nous a donné rendez-vous le 19 mai prochain pour le 3^{ème} volet des discussions statutaires. Nous devons discuter selon deux axes menés en parallèle par l'administration : refonte du décret de 65 et possible fonctionnarisation selon la priorité fixée par la Fonction publique (DGAFP) qu'il aura rencontrée au préalable.

Le combat pour la pérennisation du devenir statutaire des OPA ne fait que commencer. Nous sommes conscients de son importance et y tiendrons toute notre place.

COMPTEZ SUR FORCE OUVRIÈRE POUR DÉFENDRE L'AVENIR DE TOUS LES OPA

MTE - MCTRCT – MM/ Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>